

Guide à l'attention des porteurs de projet 2022

**Demande de subvention
Prévention et promotion de la santé**



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
PREAMBULE.....	2
1. Qui peut déposer un dossier de demande de subvention ?.....	2
2. Quelles thématiques sont traitées par la Direction de la Santé ?	2
3. Quand déposer le dossier de demande de subvention ? Erreur ! Signet non défini.	
4. Comment et où le déposer ?	4
5. Combien ?	5
6. Quels critères d'évaluation ?.....	5
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	5

PREAMBULE

Le Ministère de la santé en charge de la prévention encourage toutes les initiatives œuvrant pour la prévention et la promotion dans le domaine de la santé.

Dans cette perspective, tous les porteurs de projet entrant dans ce champ d'application peuvent déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Direction de la santé. Le projet devra s'inscrire dans le cadre de la réalisation du schéma de prévention et de promotion de la santé et en accord avec la loi du Pays n° 2017-32 et son arrêté d'application n° 2116 CM du 16 novembre 2017.

La demande de subvention peut être relative à des besoins en investissement et/ou en fonctionnement.



Toutes les demandes de subvention doivent être adressées à Madame la Directrice de la santé.



Quelle que soit la nature de la demande de subvention, les actions proposées devront être réalisées avant la fin de l'année calendaire 2022.

1. Qui peut déposer un dossier de demande de subvention ?

Toute personne morale autre que les communes :

- Les établissements publics et organismes parapublics,
- Les associations (Loi 1901),
- Les sociétés*.

*Note : toute demande de subvention adressée par une société devra se faire dans le cadre d'une action ou un programme d'action, en lien direct ou non avec l'activité de la société, qui n'a pas pour projet de générer un bénéfice.

2. Quelles thématiques sont traitées par la Direction de la Santé ?

Ci-après une liste non-exhaustive de thématiques relatives à la prévention et promotion de la santé traitées par la Direction de la santé. Le projet peut répondre à une ou plusieurs des thématiques ci-dessous et/ou être en lien avec d'autres domaines d'intervention du Pays (famille, sport, éducation, ...).

Tout projet en lien avec les dispositifs de promotion de la santé portés par la Direction de la santé fera l'objet d'une attention particulière : Commune en santé, Ecole/CJA en santé, Entreprise Active pour la santé de ses salariés, Mon Administration Active.

La Promotion de la santé

1) Promouvoir l'alimentation équilibrée

- Promouvoir des traditions culinaires au travers des plats traditionnels bons pour la santé.
- Sensibiliser autour de la nutrition à travers des activités ludiques (ateliers culinaires, jeux, visionnage de films, théâtre, etc.).
- Promouvoir une alimentation saine auprès des plus jeunes.

2) Promouvoir l'activité physique

- Accompagner les femmes enceintes dans la mise en place d'une activité physique adaptée pendant et post-grossesse.
- Encourager la pratique d'une activité physique à travers l'école.
- Faciliter l'accès à la pratique d'une activité physique régulière aux populations dites « éloignées » (habitants des vallées, personnes déconditionnées à l'effort, etc.).
- Favoriser la pratique d'une activité physique à travers le monde de l'entreprise.
- Accompagner les seniors dans la mise en place d'un mode de vie actif adapté à leur condition.

3) Promouvoir la santé mentale

- Promouvoir des activités en milieu scolaire et/ou périscolaire favorisant le bien-être mental des jeunes.
- Promouvoir les actions de sensibilisation des associations de patients ou de familles de patients touchés par une pathologie, un trouble mental ou psychique.
- Promouvoir les actions de cohésion des associations de quartier : soutien aux personnes âgées, activité de nettoyage du quartier par les familles, etc.
- Favoriser le bien-être mental en entreprise.

La Prévention

1) Prévention contre les maladies liées au mode de vie

- Sensibiliser la population sur les facteurs de risques des maladies liées au mode de vie (sédentarité, déséquilibre alimentaire, tabagisme, alcool et produits stupéfiants).
- Sensibiliser la population aux maladies liées au mode de vie (obésité, diabète de type 2, hypertension artérielle, etc.).
- Accompagner les personnes atteintes de maladies liées au mode de vie dans la mise en place de saines habitudes de vie (alimentation équilibrée, activité physique adaptée, groupe de soutien, etc.).
- Faciliter le recours au dépistage des personnes à risque de développer une maladie liée au mode de vie.

2) Prévention contre les addictions

- Sensibiliser la population aux dangers des conduites addictives (alcool, tabac, ice, paka, produits stupéfiants, cyberaddiction, jeux de hasard et d'argent).
- Accompagner la population dans la mise en place de pratiques de consommation responsable.

3) Prévention contre les infections sexuellement transmissibles (IST)

- Faciliter la compréhension par la population des dangers liés aux IST.
- Sensibiliser la population sur les comportements préventifs de lutte contre les IST.

4) Prévention contre les maladies transmissibles

- Faciliter la compréhension par la population des enjeux de la lutte antivectorielle.
- Organiser des actions de surveillance et de contrôle de la prolifération des moustiques.

5) Prévention contre les cancers

- Sensibiliser la population sur les connaissances et la prévention relatives aux cancers.

- Sensibiliser la population sur le recours au dépistage / à l'auto-dépistage de certains cancers.
- Promouvoir les actions de sensibilisation des associations de patients ou de familles de patients touchés par le cancer.

3. Comment et où le déposer ?

DÉPÔT SOUS FORMAT NUMÉRIQUE

Le porteur du projet doit réunir dans un même dossier la **lettre de demande de subvention** ainsi que les pièces et justificatifs demandés, à fournir dans l'ordre indiqué.

L'objet du courriel pourra porter les mentions suivantes :

Demande de subvention [Année en cours] - [Nom du porteur de projet/association ou entreprise] - [Nom du projet]

Le courriel doit être envoyé à l'adresse numérique suivante : subventions@sante.gov.pf

DÉPÔT DU DOSSIER IMPRIMÉ

Le porteur du projet doit insérer dans une même enveloppe la **lettre de demande de subvention** ainsi que les pièces et justificatifs demandés, à fournir dans l'ordre indiqué.

L'enveloppe pourra porter les mentions suivantes :

Au recto :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Nom du projet - Thématique(s) - Type de demande de subvention : Investissement ou Fonctionnement |
|--|

Au verso :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Le nom du demandeur - L'adresse postale du demandeur - L'adresse électronique du demandeur - Le numéro de téléphone du demandeur |
|---|

Dépôt du dossier de demande de subvention :

- Par voie postale : Direction de la santé, BP 611, 98713 Papeete, Tahiti, Polynésie française.
- Au guichet unique : secrétariat de la Direction de la santé, Immeuble ATITIAFA (2^e étage), 56 Avenue du Commandant Destremau, Paofai 98713 Papeete, Tahiti, Polynésie française.

EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET

Le service administratif chargé de l'instruction du dossier vous informera par courriel des pièces manquantes. Elles devront être transmises **dans un délai de 15 jours ouvrés. Si ce délai est dépassé, la demande de subvention sera refusée et vous serez notifié par courriel.**

4. Combien ?

La participation financière de la Direction de la santé sera déterminée au cas par cas lors de l'examen du projet, suivant les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les projets financés de manière multi partenariale feront l'objet d'une attention particulière.

5. Quels critères d'évaluation ?

Les critères d'évaluation des projets présentés sont les suivants :

- L'expérience du porteur du projet
- Le public cible
- La pertinence et la cohérence des éléments constitutifs du projet
- L'impact du projet
- La mobilisation partenariale
- L'évaluation et le suivi
- L'innovation et la créativité
- Le lien avec les dispositifs de la Direction de la santé

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour toute question, vous pouvez nous contacter par courriel à : subventions@sante.gov.pf